

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2025

Présents : Messieurs Jean-Marc DELBOS, Sébastien LAC, Mme Christine LEBRETON, Messieurs Xavier DAYRAL, Yves GOUTAL, Christian LESCURE, Laurent LIEUTAUD et Madame Laetitia BESSE.

Absent excusé ayant donné procuration : Monsieur Philippe MAIMPONTE à Monsieur Jean-Marc DELBOS.

Absents excusés : M. Arnaud BELHOMME et Mme Danièle DEGOUL SAZOS.

Secrétaire : Mme Christine LEBRETON.

- Approbation à l'unanimité du compte rendu du 19 août 2025.
- Délibération pour vente de terrain :  
Monsieur le Maire explique au conseil municipal que pour pouvoir vendre l'immeuble de LA POSTE et son jardin ; il convient de constater la désaffectation et le déclassement desdits biens, afin de pouvoir le passer du domaine public au domaine privé de la commune. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
- Délibération pour vente de terrain :  
Afin de régulariser une situation ambiguë sur la parcelle dite du Jardin de La Poste, cadastré B623, le conseil municipal accepte de vendre à la SCI Victoria (M. et Mme RIFFIOD) 35 m<sup>2</sup> de terrain au prix de 15 € du m<sup>2</sup>. Unanimité.
- Délibération pour vente de « LA POSTE » :  
Le conseil municipal confirme sa décision de vendre le bien immobilier dit de « LA POSTE », cadastré B55 et B623 à la famille CAPEL-VELLE pour le prix de 25 000 €. Avant la vente, il sera procédé à une régularisation avec M. et Mme RIFFIOD sur la parcelle B623. Après la vente, la servitude sur le terrain de M. et Mme RIFFIOD pour accéder à l'arrière de l'immeuble B55 sera caduque.  
Proposition votée par 8 voix pour et 1 abstention.
- Délibération relative à la protection sociale des agents :  
Le conseil municipal souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention pour le risque PREVOYANCE, et mandate le centre de Gestion du Cantal afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence.  
La décision pour cet engagement est prise à l'unanimité.
- Délibération pour le choix d'un repreneur :  
Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait fait le choix de retrouver un repreneur pour le Point Multi Service communal après l'arrêt de Madame GIRAUD.  
Sébastien LAC, 1<sup>er</sup> adjoint, s'est proposé de remettre en ligne la vacance du bar-restaurant.  
Une commission informelle s'est créée et a retenu trois candidatures potentielles.  
Après examen des trois candidatures, et en tenant compte du professionnalisme de chacun, le conseil municipal choisit à l'unanimité de retenir le profil de Dylan Dos Santos.  
Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter à 300 €/mois le loyer du logement de fonction ou des améliorations vont être apportées par la mairie et de proposer la gratuité du commerce les six premiers mois d'exploitation.  
Le bail prendra effet au 1<sup>er</sup> décembre 2025.

- Délibération pour rénovation de l'appartement du PMS :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire quelques travaux sur le local commercial situé 5 Place Saint Étienne. Il s'agit d'une reprise après fuite pluviale au niveau de la cuisine du restaurant et d'une rénovation nécessaire au niveau de l'appartement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité un devis de M. Henry BLAISE pour un montant total de 3780 € TTC.

Les travaux seront réalisés dans le mois de novembre avant l'arrivée du nouveau gérant.

- Réflexion sur la protection sociale complémentaire SANTÉ :

Il est rappelé que chaque employeur public territorial est tenu de participer à la protection sociale de ses agents.

Pour cela l'agent est tenu de souscrire un contrat auprès de l'organisme sélectionné, en l'occurrence, la Mutuelle Nationale des Territoires, sous forme d'une convention de participation, gérée par le Centre de Gestion du Cantal.

La participation communale est de 15 € minimum, après discussion, le conseil municipal souhaite porter cette participation à 25 €/mois et par agent.

Une façon de reconnaître leur engagement et de les aider dans leur protection santé.

- Questions diverses :

Le conseil municipal décide d'octroyer un montant de trente euros à chaque colis distribués en fin d'année aux aîné(e)s et aux employés communaux.

Petit rappel : pour en bénéficier, les personnes doivent être âgées de 75 ans et être inscrites sur notre liste électorale.

La séance est levée à 22 h00